

Le salut des élus est triplement assuré!

Prédication à l'Église Réformée Baptiste de Rouyn-Noranda
Dimanche 3 février 2013
Par : Marcel Longchamps
Sermon 18 sur l'Épître aux Hébreux

Texte : Hébreux 6 : 13-20

Proposition : 1) Il est assuré par une promesse divine v. 13-15
2) Il est assuré par un serment divin v. 16-18
3) Il est assuré par une personne divine v.19-20

INTRODUCTION

Faisons une brève rétrospective du chapitre six (6) :

- 1) les croyants juifs sont invités à renoncer à leur projet d'abandonner leur foi en Christ pour retourner vers le Judaïsme (versets 1 à 3),
- 2) puis l'auteur de l'épître leur sert un très sévère avertissement du danger d'apostasie dans lequel ils se trouvent (v. 4 à 8),
- 3) pour finir par un puissant encouragement :
 - a) Paul leur communique sa persuasion qu'ils ne sont pas des apostats (v.9),
 - b) qu'ils ont manifesté l'authenticité de leur foi par la pratique manifeste des vertus théologiques (l'amour, l'espérance, la foi) (v. 10-12).

Dans le passage que nous allons étudier aujourd'hui (v. 13-20), le travail d'encouragement va continuer de se développer par une triple assurance de la solidité de leur salut : la promesse divine, le serment divin, et la personne divine de Christ, qui sont des garanties immuables. Voyons comment l'auteur va procéder pour convaincre ses lecteurs de cette idée.

D) IL EST ASSURÉ PAR UNE PROMESSE DIVINE V. 13-15

A) Une promesse divine concrétisée v. 13

Hébreux 6 : 13

13 Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même,

Les Saintes Écritures présentent Abraham comme le père des croyants. Les juifs de l'époque avaient une très haute estime du personnage d'Abraham. Ils se considéraient comme la postérité d'Abraham. L'auteur de l'épître aux Hébreux va ici introduire ce personnage central du peuple d'Israël, un patriarche, pour leur rappeler de très importantes vérités.

Jean 8 : 39

39 Ils lui répondirent : Notre père, c'est Abraham. Jésus leur dit : Si vous étiez enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham.

La promesse que Dieu fit à Abraham fut donnée fut révélée graduellement :

Genèse 12 : 3 (la promesse initiale lors de l'appel d'Abram à 75 ans)

3 Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi.

Genèse 17 : 1-7 (la promesse réitérée lorsque qu'Abraham se vit promettre un fils alors qu'il avait 99 ans)

1 Lorsque Abram fut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, l'Eternel apparut à Abram, et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant. Marche devant ma face, et sois intègre.

2 J'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai à l'infini.

3 Abram tomba sur sa face ; et Dieu lui parla, en disant:

4 Voici mon alliance, que je fais avec toi. Tu deviendras père d'une multitude de nations.

5 On ne t'appellera plus Abram ; mais ton nom sera Abraham, car je te rends père d'une multitude de nations.

6 Je te rendrai fécond à l'infini, je ferai de toi des nations ; et des rois sortiront de toi.

7 J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations: ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi.

Genèse 22 : 15-18 (la phase finale de la promesse à Abraham après que celui-ci ait obéi à Dieu en acceptant de sacrifier son fils Isaac et que le Seigneur éprouva son obéissance)

*15 L'ange de l'Éternel appela une seconde fois Abraham des cieux,
16 et dit : Je le jure par moi-même, parole de l'Éternel ! Parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique,
17 je te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis.
18 Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix.*

Lorsque Dieu parle, il est absolument impossible qu'il mente. Aussi, sa parole a une valeur absolue, solennelle, permanente et inébranlable.

Ésaïe 45 : 23

23 Je le jure par moi-même, La vérité sort de ma bouche et ma parole ne sera point révoquée : Tout genou fléchira devant moi, Toute langue jurera par moi.

B) Une promesse divine consolidée v. 14

Hébreux 6 : 14

(6-14) Certainement je te bénirai et je multiplierai ta postérité.

Ce que Dieu dit est d'une certitude absolue : il bénira et multipliera.

C) Une promesse divine considérée v. 15

Hébreux 6 : 15

15 Et c'est ainsi qu'Abraham, ayant persévéré, obtint l'effet de la promesse.

Lorsqu'un être humain reçoit une promesse d'une telle qualité, il se doit d'y croire de tout son comportement. C'est ce que fit Abraham, il persévéra à la croire malgré les nombreuses difficultés. Il fut appelé à 75 ans et mourut à 175 ans. Il eût donc plus de 100 ans pour persévérer. Dieu a conduit son serviteur dans des situations qui réclamaient l'exercice de sa foi :

. Rupture de liens familiaux (Gen. 12 : 1-9)

- . Famine (Gen. 12 : 10-20)
- . Richesse (Gen. 13)
- . Puissance (Gen. 14) – victoire sur les rois.
- . Attente d'un fils (Gen. 16) – lui-même âgé de 99 ans et son épouse Sara âgé de 90 ans.
- . L'appel au sacrifice d'Isaac, son fils unique et bien-aimé (Gen. 22)

Hébreux 11 : 17-19

17 C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsqu'il fut mis à l'épreuve, et qu'il offrit son fils unique, lui qui avait reçu les promesses,

18 et à qui il avait été dit : En Isaac sera nommée pour toi une postérité.

19 Il pensait que Dieu est puissant, même pour ressusciter les morts ; aussi le recouvra-t-il par une sorte de résurrection.

II) IL EST ASSURÉ PAR UNE SERMENT DIVIN V. 16-18

A) Un serment divin condescendant v. 16

Hébreux 6 : 16

16 Or les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends.

Dieu a daigné confirmer par un serment sa promesse à Abraham. C'est un geste d'une grande bonté et d'une grande miséricorde pour aider l'incrédulité naturelle de l'homme qui a déjà reçu la promesse.

Le but de Dieu est d'éliminer absolument tout doute, pour confirmer de façon irrévocable et irréversible, et pour donner encore plus de crédit à ce qui est déjà infiniment solide.

B) Un serment divin concluant v. 17

Hébreux 6 : 17

17 C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse l'immutabilité de sa résolution, intervint par un serment,

Dieu a voulu rassurer les élus par une double certitude : son décret éternel concernant le salut des élus et un serment concernant son absolue véracité.

Avant la fondation du monde, Dieu « a choisi en Christ pour la gloire éternelle, selon son dessein éternel et immuable, et selon son conseil secret et le bon plaisir de sa volonté, les êtres humains prédestinés à la vie. Il l'a fait par sa seule et pure grâce, par amour, sans qu'aucune condition ou cause en la créature ne l'y pousse ». (Confession de foi réformée baptiste de 1689, article 3, paragraphe 6).

Le mot « résolution » du verset 17 fait référence au décret éternel de Dieu concernant toutes choses qui arrivent. Cette décision divine est immuable et ne peut être changée (prise avant l'existence du temps). La providence, quant à elle, n'est que le déroulement dans le temps de toutes les facettes de cette décision.

Qui sont « les héritiers de la promesse »?

Galates 3 : 16 (verset clé pour la compréhension)

16 Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit : et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule : et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ.

Galates 3 : 29

29 Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse.

C) Un serment divin convergent v. 18

Hébreux 6 : 18

18 afin que, par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous trouvions un puissant encouragement, nous dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée.

Les deux choses immuables sont le décret de Dieu et le serment de Dieu.

Psaumes 89 : 34-35

34 (89-35) *Je ne violerai point mon alliance Et je ne changerai pas ce qui est sorti de mes lèvres.*

35 (89-36) *J'ai juré une fois par ma sainteté : Mentirai-je à David ?*

Tite 1 : 1-2

1 Paul, serviteur de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ pour la foi des élus de Dieu et la connaissance de la vérité qui est selon la piété,

2 lesquelles reposent sur l'espérance de la vie éternelle, promise dès les plus anciens temps par le Dieu qui ne ment point.

III) IL EST ASSURÉ PAR UNE PERSONNE DIVINE V. 19-20

A) Cette personne est une ancre divine v. 19

Hébreux 6 : 19

19 Cette espérance, nous la possédons comme une ancre de l'âme, sûre et solide ; elle pénètre au delà du voile,

Warren Wiersbe affirme que dans les catacombes chrétiennes, l'image de l'ancre a été trouvée plus de 66 fois.

Une ancre, c'est une pièce d'acier suspendue à une chaîne, que l'on jette au fond de l'eau pour qu'elle s'y fixe et retienne le navire.

Nous sommes « ancrés » en la personne même de Christ qui est déjà au ciel. Puisque nous sommes en Lui, nous sommes donc extrêmement solidement et sûrement attachés à Lui qui est déjà au ciel. Il y est entré comme notre précurseur.

B) Cette personne est un précurseur divin v. 20a

Hébreux 6 : 20a

20 là où Jésus est entré pour nous comme précurseur,

Par sa mort, Christ est entré au-delà du voile (celui qui séparait le Saint du Saint des Saints »)

Hébreux 9 : 6-12

6 Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle ;

7 et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple.

8 Le Saint-Esprit montrait par là que le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait.

9 C'est une figure pour le temps actuel, où l'on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte,

10 et qui, avec les aliments, les boissons et les diverses ablutions, étaient des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation.

11 Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette création ;

12 et il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle.

Matthieu 27 : 50-51

50 Jésus poussa de nouveau un grand cri, et rendit l'esprit.

51 Et voici, le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas, la terre trembla, les rochers se fendirent,

C) Cette personne est un souverain sacrificateur divin v. 20b

Hébreux 6 : 20 b

20 ayant été fait souverain sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek.

Christ est le souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. Sa sacrificature est infiniment supérieure à celle d'Aaron :

- . Ce souverain sacrificateur est infaillible.
- . Son ministère est incessant.
- . Son ministère est efficace (avocat, intercesseur, pourvoyeur).
- . Son ministère est éternel.

Dieu a voulu donner aux élus l'assurance de notre sécurité et leur faire prendre conscience que cette même sécurité était complètement en dehors d'eux-mêmes!

APPLICATIONS

- 1) Dieu a promis : croyons en Lui, croyons en sa Parole, croyons en ses promesses!
- 2) Dieu a décrété et a juré : croyons en sa fidélité, croyons en sa force, croyons en son absolue solidité!
- 3) Dieu rassure : nous sommes ancrés en Christ qui est déjà au ciel, et nous sommes en Lui. Il s'occupe de nous : nos péchés, nos prières, nos besoins. Il est le roc séculaire : ce qu'il a commencé, il l'achèvera!

QUE LE DIEU DE VÉRITÉ SOIT BÉNI!

QUE LE DIEU DE PUISSANCE SOIT EXALTÉ!

QUE LE DIEU DE MISÉRICORDE ET D'AMOUR SOIT ADORÉ!

A M E N !